



# CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

## 1220-CPR-1913

Conformément au règlement (UE) 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (règlement Produits de Construction ou CPR), ce certificat est applicable au produit de construction

### **Biofire**

**Revêtement de mortier pour applications de résistance au feu**

Mis sur le marché sous le nom :

### **TRIA - Serviços, Materiais e Equipamentos SA**

**Parque Industrial Manuel Lourenço Ferreira 43  
PT-3450-232 Mortágua (Viseu), Portugal**

Fabriqué dans le centre de production **Selon l'Annexe N de l'ETA 18/1087 veillée par l'ITeC**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans

**L'ETA 18/1087 délivré le 21.03.2019  
et  
EAD 350140-00-1106,**

conformément au système 1 pour les prestations indiquées dans l'ETA ont été appliquées et que le contrôle de la production en usine par le fabricant fait l'objet d'une évaluation afin de garantir la **constance des performances du produit de construction.**

Ce certificat a été délivré pour la première fois à la date indiquée ci-dessous et il restera valide jusqu'à sa date d'expiration, sauf s'il fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait par l'ITeC, tant que l'ETA est valable et que les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative



Ferran Bermejo Nualart  
Le directeur technique ITeC



Notified Body 1220

Date d'émission : **22.03.2019**  
Date de modification : **20.05.2020**  
Date d'expiration : **4.06.2021**

Pour vérifier la validité du présent certificat, veuillez consulter le site de l'ITeC: [www.itec.es](http://www.itec.es)